



Compagnie des Rêves Funambules

88 Bis Bd Wilson
06160 Juan Les Pins

+33(0)6 61 57 01 77

www.revesfunambules.com

L'Imaginarium, Ecole de Cirque Technique & Créative

Projet pédagogique

Recueil des besoins du public	p. 2
Moyens	p. 3
Objectifs pédagogiques	p. 4
Contenus	p. 5
Evaluation de l'action	p. 7
Annexes :	p. 8
Le Cirque Adapté	p. 8
Réglementation	p. 12
Assurance	p. 14
L'agrément de la Fédération Française des Ecoles de Cirque	p. 15
Plaquettes d'information	p. 16



Ce projet pédagogique évolutif est réétudié chaque année.

Association Loi 1901 exonérée de TVA selon l'article 261-7-1 du Code Général des Impôts

Compagnie des Rêves Funambules publiée au Journal Officiel du 01/12/2007

N° SIRET : 502 647 001 00028 Code APE 8551Z

RIB : 15607 00017 60621560214 66



1) Recueil des besoins du public

Les enfants (quels que soient leurs âges) ont des besoins essentiels. Les adultes aussi : besoins physiques, intellectuels, affectifs et sociaux. L'activité Cirque permet de répondre à chacun d'eux par ses multiples dimensions et disciplines.

Besoins physiques :

L'enfant a besoin de mouvement, son corps a besoin d'être sollicité pour « être guidé » dans son développement. Il a besoin de découvrir de nouvelles sensations et d'évoluer dans l'espace. Les enfants âgés de moins de 6 ans particulièrement sont à la découverte de leur corps et de ses possibilités, ils ont un grand besoin de bouger. Ils manquent d'équilibre et d'adresse et sont encore très maladroits. Les enfants du cycle élémentaire, quant à eux, n'ont plus les mêmes limites qu'avant et doivent les redécouvrir, ils vivent dans un corps en pleine croissance qu'ils ont besoin d'assimiler en douceur. Les adolescents « surpuissants » ont besoin d'un cadre pour se dépasser en toute sécurité, et pour entretenir ce corps de presque adulte afin de préparer l'installation définitive qu'ils vont y faire, alors qu'adulte, il s'agira d'entretenir ce corps pour s'y sentir bien et libre.

Besoins intellectuels :

La découverte, l'observation et la connaissance sont indispensables à l'enfant, pour lui permettre également de créer, expérimenter, imaginer et s'exprimer ... Autant de besoins essentiels à son bon développement. Les petits de moins de 6 ans ont une très courte expérience qui les rend encore plus avides de découvertes, car leur expression (orale, corporelle...), même encore en phase d'apprentissage, ne demande que nouveautés à raconter. Les moyens entre 6 et 12 ans connaissent beaucoup, et entendent souvent parler des Arts du Cirque, support idéal pour leur proposer de vivre une nouvelle expérience et d'apprendre à vivre de nouvelles expériences, de découvrir ainsi un nouveau mode d'expression, de nouveaux métiers, et pourquoi pas de nouvelles passions ... Les grands enfants ados et adultes pourront également à travers les Arts du Cirque découvrir tout un univers, une Histoire, des métiers et des modes de vie.

Besoins affectifs :

Encore plus que leurs parents et aînés, les enfants se développent s'ils admirent et sont admirés, s'ils imitent et s'opposent, s'ils connaissent la confiance et le respect. Quel que soit son âge l'enfant va pouvoir, à travers l'initiation Cirque qu'il va vivre, être l'auteur d'une performance aux yeux de son entourage. Il va pouvoir également faire ses choix de disciplines, de couleurs, de rôles, de spécialités et chacun va pouvoir trouver sa place dans le groupe en fonction de ses compétences, de sa personnalité, de son identité et de sa volonté. Tout cela au sein d'un groupe sans élite et sans « cancre », car l'Art de s'évalue pas et chacun ne préférera pas les mêmes ateliers, même si tout le monde les aura tous essayés.

Besoins sociaux :

Communiquer, agir seul mais aussi se situer dans le groupe, agir en groupe, choisir ... Sont les bases fondamentales du développement social des enfants. Les moins de 6 ans n'aborderont la notion de groupe que plus tard, c'est pourquoi les y préparer en faisant déjà côte à côte, puis un peu ensemble, aidera l'enfant par la suite, quand, après 6 ans, il créera avec l'Autre. Les ados pourront aller jusqu'à proposer une création basée sur leurs choix artistiques et sur la dynamique de groupe qu'ils auront créée avec les professeurs ; le groupe Cirque permettra donc de préparer le futur adulte à vivre dans une société où la communication et le travail en équipe sont fertiles, et permettra aux adultes de développer ces compétences dans un contexte de loisirs ludique où les notions de plaisir et de rencontre sont priorisées.



2) Moyens

Moyens humains

- Deux enseignants des arts du cirque (BTAT Animation Cirque, BPJEPS Activités du Cirque, DE Danse, BIAC ...), avec des compétences socioculturelles (BAFA, BPJEPS Loisirs Tous Publics, BEATEP ...), artistes de cirque professionnels.

Moyens temporels

Pour les enfants : 33 séances par an, le mercredi ou le samedi hors vacances scolaires.

Pour les adultes, cela dépend d'eux. Une séance par semaine représente un bon entretien, deux par semaine permettent une bonne évolution rapidement visible, trois par semaines seront intenses tant dans l'énergie que dans les progrès.

Des stages d'une semaine pendant les vacances scolaires ou des stages de week-end (initiation ou spécialité technique) seront organisés pendant les vacances scolaires dans la mesure des disponibilités des locaux.

Une courbe d'intensité adaptée au rythme de vie du public accueilli est respectée, et ce quelle que soit l'âge de ce dernier.

Moyens matériels

Les locaux :

La Salle de psychomotricité de l'Institut Médico-Educatif Pierre Merli, dont l'accessibilité est précisée sur le site www.revesfunambules.com onglet Ecole de Cirque.

Le matériel :

Le matériel utile ou nécessaire à la pratique du jonglage, de l'équilibre sur objet, de l'acrobatie au sol, des portés, de l'acrobatie aérienne et de l'expression corporelle :

Jonglage :

- Balles
- Assiettes chinoises
- Diabolos
- Bâtons indiens
- Foulards
- Anneaux
- Massues

Acrobatie :

- Mini – trampoline
- Tapis et matelas de sécurité

Equilibre :

- Rolla Bolla
- Boule d'équilibre
- Fil éventuellement

Aérien :

- Trapèzes
- Corde lisse
- Tissu aérien

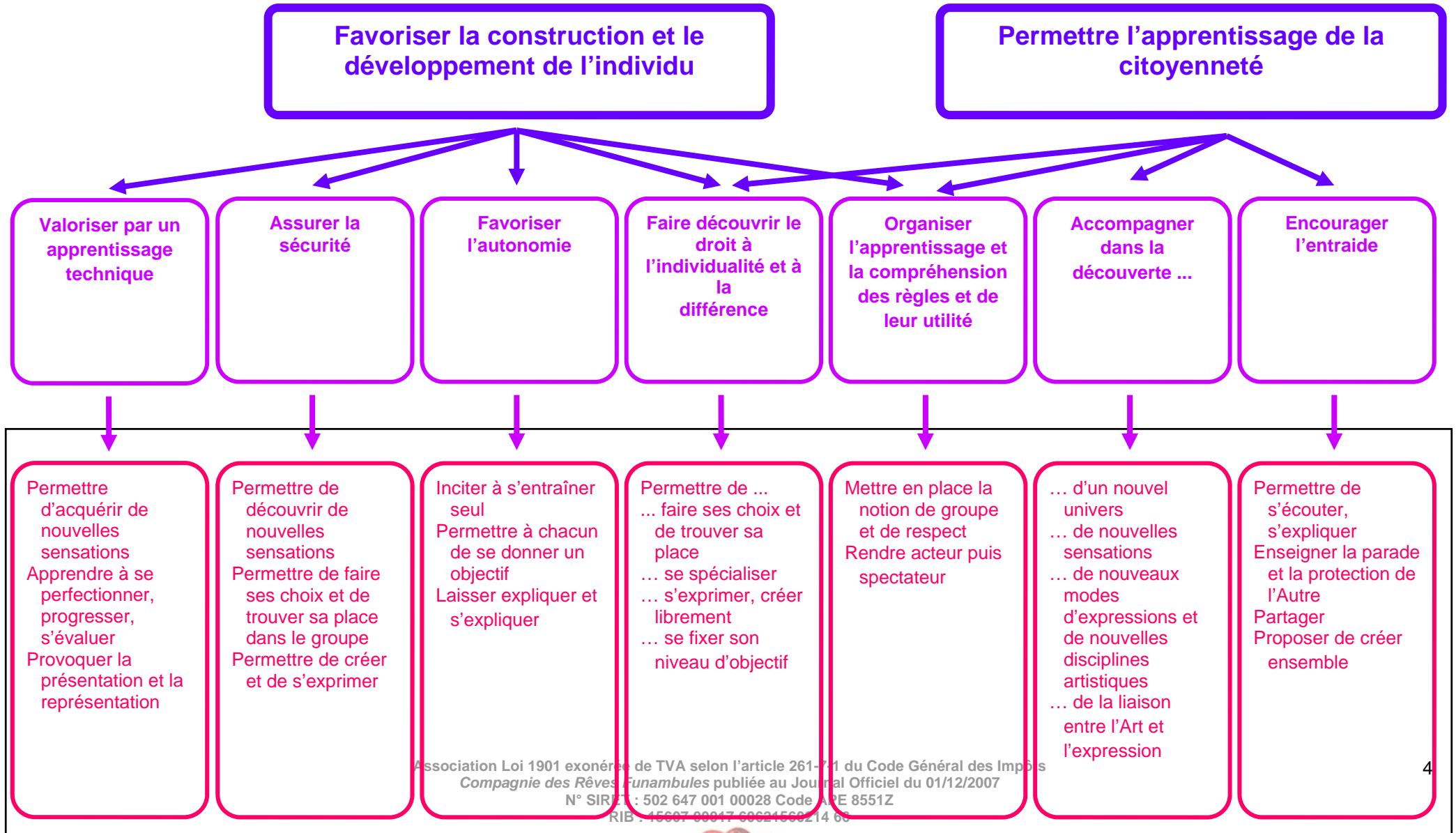
Expression :

- 1 chaîne hi-fi
- Des nez rouges
- Des masques blancs

Une partie du matériel ne sera utilisée que par les groupes confirmés.



3) Objectifs pédagogiques



4) Contenu

La liste des objectifs par technique n'est pas exhaustive, les parallèles étant multiples.

DISCIPLINE / ACTIVITE	... TRAVAIL SUR ...
Jeux de jonglerie / Jonglerie	<ul style="list-style-type: none">• Motricité• Dynamique de groupe• Patience• Ecoute / Concentration• Attention à l'Autre• Création, expression, imagination
Acrobaties au sol / Portés	<ul style="list-style-type: none">• Motricité• Création à plusieurs• Conscience de son corps, de ses possibilités et de ses limites• Equilibre• Ecoute / Concentration• Attention à l'Autre• Confiance en soi et en l'Autre• Création, expression, imagination
Acrobatie aérienne	<ul style="list-style-type: none">• Motricité• Nouvelles sensations• Conscience de son corps, de ses possibilités et de ses limites• Ecoute, concentration• Confiance en soi• Création, expression, imagination
Equilibre sur objet	<ul style="list-style-type: none">• Motricité• Equilibre• Création, expression, imagination• Concentration• Conscience du corps
Théâtre / Danse / Expression	<ul style="list-style-type: none">• Motricité• Relation avec la musique• Conscience de son corps• Ecoute / Concentration• Création, expression, imagination• Attention à l'Autre• Notion de jeu, de rythme



5) Evaluation de l'action

<u>CRITERES</u>	<u>INDICATEURS</u>	<u>EVALUATION</u>
Participation et implication	Combien de participants ont proposé une activité, un exercice ?	Objectif : tend vers la majorité
	Combien de participants sont capables d'énumérer les différentes disciplines circassiennes ?	Objectif : tend vers la majorité
	Combien de participants les animateurs doivent ils recadrer pendant une séance ?	Objectif : tend vers le zéro
	Combien de participants demandent de continuer l'activité cirque ?	Objectif : tend vers la majorité
Plaisir	Combien de participants ont apparemment apprécié les activités Cirque ?	Objectif : tend vers la majorité
	Combien de parents ont exprimé de la satisfaction quant à ces interventions ?	Objectif : tend vers la majorité
	Combien de participants demandent de continuer l'activité cirque ?	Objectif : tend vers la majorité
Diversité des disciplines	Combien de participants ont une préférence pour une discipline dans laquelle ils s'investissent plus ?	Objectif : tend vers la majorité
	Combien de disciplines différentes ont pratiqué les participants en moyenne ?	Objectif : tend vers cinq
	Combien de participants n'ont pas pratiqué toutes les disciplines ?	Objectif : tend vers le zéro
Communication	Combien de participants souhaitent montrer leurs productions à leur famille ?	Objectif : tend vers la majorité
	Combien de participants souhaitent montrer leurs productions aux autres ?	Objectif : tend vers la majorité
	Combien de participants désirent partager leur technique avec les autres ?	Objectif : tend vers la majorité
	Combien de participants sont capables d'expliquer le sens de leur production ?	Objectif : tend vers la majorité
Technique	Combien de participants estiment avoir progressé techniquement ?	Objectif : tend vers la majorité
	Combien de participants ont une préférence pour une discipline dans laquelle ils s'investissent plus ?	Objectif : tend vers la majorité
	Combien de parents trouvent que leur enfant a appris beaucoup de choses ?	Objectif : tend vers la majorité
Ecoute	Lors des séances, combien d'enfants se comportent de manière irrespectueuse ?	Objectif : tend vers le zéro
	Combien de participants sont capables de ne pas juger les œuvres des autres, mais d'en dire ce qui lui plaît et ce qui ne lui plaît pas, et surtout, pourquoi ?	Objectif : tend vers la majorité
	Combien de participants sont capables d'appliquer les conseils d'un autre en le précisant ?	Objectif : tend vers la majorité



ANNEXE 1 : Le Cirque Adapté



Compagnie des Rêves Funambules
88 bis Bd Wilson
06160 Juan Les Pins

06 61 57 01 77
contact@revesfunambules.com

www.revesfunambules.com

Association Loi 1901 exonérée de TVA selon l'article 261-7-1 du Code Général des Impôts
Compagnie des Rêves Funambules publiée au Journal Officiel du 01/12/2007
N° SIRET : 502 647 001 00028 Code APE 8551Z

SOMMAIRE :

1)Présentation de la Cie des Rêves Funambules

2)Présentation de l'IME Pierre Merli et de l'ADAPEI AM

3)Présentation du projet et de ses objectifs

- A. Participer au développement d'un public en difficulté
- B. Pratiquer une intégration inversée en amenant un public ordinaire à la rencontre d'une structure spécialisée et de son public

4)Les Partenaires

- A. L'IME Pierre Merli – ADAPEI AM
- B. Les demandes de subvention

5)Contenu du projet

6)Annexes

Convention cosignée avec l'IME Pierre Merli
Cycles pédagogiques



1) Présentation de la Cie des Rêves Funambules :

La Compagnie des Rêves Funambules, association loi 1901, existe depuis le mois d'octobre 2007. Elle est la structure juridique qui permet de donner vie à des projets liés à la pédagogie, à la citoyenneté et à la culture, particulièrement autour des arts du cirque.

L'une des volontés de cette association est de porter une attention particulière aux publics en difficulté, quels que soient les contextes et les publics.

Cette association d'un peu plus de 100 adhérents a également donné naissance en 2010 à une école de cirque technique et créative sur la commune d'Antibes : L'Imaginarium.

Cette proposition séduit le grand public et les différents partenaires locaux en créant une nouvelle infrastructure de loisirs pédagogiques, sportifs et culturels. Elle permet aussi la création de nouveaux emplois. Le tout au sein d'un cadre dont le caractère citoyen et démocratique n'est plus à démontrer : le cadre associatif.

Aujourd'hui, tout en assurant la gestion transparente et la plus efficace possible de cette école de cirque technique & créative, la Cie des Rêves Funambules souhaite répondre à ses valeurs humaines en se positionnant sur des actions sociales relatives à l'insertion sociale et professionnelle en travaillant avec des publics en difficulté.

2) Présentation de l'IME Pierre Merli et de l'ADAPEI AM :

L'Institut Médico-Educatif Pierre Merli de l'Association Des Amis et Parents des Enfants Inadaptés des Alpes Maritimes accompagne son public dans son développement, en relais des établissements scolaires non adaptés, mais s'intéresse également au pôle loisirs de la vie de son public ; en proposant des activités culturelles, sportives, artistiques, le mercredi matin notamment, de 09h à 11h30.

Pour les plus grands, l'insertion socioprofessionnelle est également un objectif, avec la recherche de l'autonomie et de la socialisation. Pour cela, des ateliers professionnels (couture, restauration, espaces verts, cuisine, bois, peinture ...) sont mis en place, un peu comme dans un cursus d'apprentissage.



3) Présentation du projet et de ses objectifs :

Le dispositif Cirque Adapté est un projet social porté par deux structures associatives : la Cie des Rêves Funambules et l'IME Pierre Merli (ADAPEI AM) visant la construction d'un lien social entre public ordinaire et public extraordinaire, pour le développement de tous.

A) Participer au développement d'un public en difficulté

La Compagnie des Rêves Funambules a l'habitude de se déplacer dans des structures socioculturelles ou éducatives, et connaît bien les locaux de l'IME car y donne des cours adultes depuis le mois de décembre 2010. Elle travaille également aux côtés de l'IME Pierre Merli et l'ADAPEI AM en proposant des ateliers cirque à son public porteur de handicap une fois par semaine depuis le 02 février 2011. (Voir évaluation ci-jointe de l'équipe pédagogique de l'IME).

Il est envisageable de mettre en place d'autres actions dans cet objectif suivant la couleur que prend ce partenariat : formation, intégration ... etc ...

B) Pratiquer une intégration inversée en amenant un public ordinaire à la rencontre d'une structure spécialisée et de son public

Depuis le mois de décembre, certains cours adultes ont lieu dans les locaux de l'IME, l'ensemble des cours, y compris les cours enfants, se déroulent dans les locaux de l'IME depuis le 09 février 2011.

- la Cie des Rêves Funambules dispose ainsi d'un lieu adapté à son activité pour proposer ses enseignements circassiens.

- l'IME Pierre Merli peut disposer de l'intégralité du matériel, avec le concours de la Cie des Rêves Funambules, en termes d'intervention et de formation.

- le public est amené à la rencontre de l'IME, et ce lien social reste à épaissir notamment en intégrant intelligemment certains enfants handicapés qui le souhaiteraient (via le concept parents / enfants par exemple, ou en organisant un créneau horaires spécifiques supplémentaire).



Les partenaires :

a. L'IME Pierre Merli – ADAPEI AM

Deux publics sont concernés par ce dispositif :

La Section d'Education Spécialisée (SEES) :

14 enfants de 12 à 15 ans avec leurs 4 ou 5 accompagnants. Ces enfants ont peu de handicap moteur.

La Section Initiation Première Formation Professionnelle (SIPFP) :

5 jeunes de 16 à 20 ans avec leur accompagnant, puis éventuellement sans.

b. Les demandes de subvention

Cette action a été présentée au Conseil Régional le 07 janvier 2010 dans le cadre d'une demande de subvention « action spécifique ».

Ce projet sera également présenté aux partenaires susceptibles de participer à son financement (notamment la Fondation des Fonctionnaires, qui finance des projets liés au handicap, et la Fondation de France).

Une réunion a eu lieu le mercredi 05 janvier 2010 à l'IME Pierre Merli pour échanger sur la mise en œuvre de ce projet, ce qui a donné naissance aux actions en cours actuellement.

Des bilans sont prévus après chaque cycle de manière à développer l'action, y compris en intervenant plus souvent auprès des publics de l'IME Pierre Merli l'année suivante.

4) Contenu du projet

Suite à la réunion du 05 janvier 2010, le coordinateur de la Cie des Rêves Funambules est venu visiter les animations culturelles et sportives les mercredis 12 janvier (SES) et 19 janvier (SIPFP). Le mercredi 26 janvier a été la date de construction des cycles (ci-joints).

A la suite de cette première expérience, la rentrée scolaire de septembre 2011 pourra donner naissance à une action inscrite dans le temps et parfaitement en adéquation avec les besoins du public et les objectifs / valeurs de chacune des deux structures.

A la suite de cette première rencontre, les formes des ateliers, des interventions pédagogiques, et les objectifs, contenus et éventuelles finalités des cycles ont été définis ensemble, avec les deux équipes pédagogiques.

Les objectifs généraux du projet portent sur :

- le travail de corps
- le rapport collectif et social
- la créativité

5) Annexes Cirque Adapté (disponibles sur demandes)

Convention cosignée avec l'IME le 06 décembre 2010.

Avenant 1 à la convention du 06/12/2010 (02/02/2011).

Cycles pédagogiques



ANNEXE 2 : Réglementation

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports) option Activités du Cirque vient d'être créé en 2008. C'est le premier diplôme d'état professionnel relatif à l'enseignement des Arts du Cirque. Il est équivalent à un B.E.E.S. (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif).

Il existe également le BIAC (Brevet d'Initiateur aux Arts du Cirque) qui est un diplôme fédéral.

Bien que cette activité ne fasse l'objet d'aucune exigence réglementaire, les intervenants de la Cie des Rêves Funambules se conforment aux règles et conseils proposés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports dans le cadre de l'animation socioculturelle (taux d'encadrements, homologation du matériel, formation et information continue ...).

Dans le cadre de l'acrobatie aérienne, les agrès utilisés doivent être homologués (c'est-à-dire certifiés par un organisme de contrôle, ou achetés chez un fournisseur agréé). Une sécurité adaptée doit être mise en place, à savoir des tapis de sécurité ou des longes de sécurité, et l'effectif d'encadrement minimum sera celui d'un l'accueil de loisirs, à savoir un animateur pour huit ou douze enfants suivant leurs âges.

Ci-joint une copie d'une lettre d'un Inspecteur du Ministère de la Jeunesse et des Sports, concernant la pratique des Arts du Cirque et plus spécifiquement de l'Acrobatie Aérienne.

Pour autant, dans ce cadre un peu flou d'activité non réglementée, la Cie des Rêves Funambules est agréée par la Fédération Française des Ecoles de Cirque.





MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Nanterre, le 02/10/2006

L'Inspecteur du service Jeunesse

à

CL Montretout Maternelle
Equipe de direction
9 bis rue René WEIL
92210 SAINT-CLOUD

à l'attention de Monsieur Selwan CHERFI

JEU/DT/ N°

Dossier suivi par :

M. LE FOLL - Tél: 01.40.97.45.05

Mme TEURQUETIL - Tél: 01.40.97.45.03

Monsieur,

Suite à votre entretien téléphonique du 27 septembre 2006 avec Madame Diane TEURQUETIL, je vous informe que l'initiation aux arts du cirque à des enfants de moins de 6 ans ne répond à aucune législation particulière. Cependant, les conditions d'encadrement et de pratique de cette initiation entrent dans le cadre de la réglementation concernant les parcours acrobatiques en hauteur, fixée par l'arrêté du 20 juin 2003 (cf. annexe ci-jointe).

- Les ateliers doivent être installés à une hauteur inférieure à 3 mètres.
- L'encadrement peut être assuré par toute personne déclarée comme faisant partie de l'équipe pédagogique de l'accueil. Il n'est donc pas nécessaire que vous fournissiez les pièces justificatives relatives à votre formation animation cirque.
- L'effectif est limité à 8 enfants par encadrant dans votre structure, conformément à l'article R.227-15 du code de l'action sociale et des familles.

Concernant la réglementation des centres de loisirs, il n'existe pas d'instruction départementale. Toutefois, il est prévu que soit créé prochainement un récapitulatif de la nouvelle réglementation fixée par le décret n°2006-923 du 26 juillet 2006 venant modifier la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental et le code de l'action sociale et des familles.

Enfin, je vous prie de trouver ci-joint une liste *indicative* des pièces à fournir lors d'une inspection en centre de loisirs.

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Inspecteur,

Alain LE FOLL

P.J. : - Annexe XXII de l'arrêté du 20 juin 2003
- Liste *indicative* des pièces à fournir lors d'une inspection

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports Hauts-de-Seine
167 - 177 avenue Joliot-Curie - 92013 NANTERRE CEDEX - Tél. : 01 40 97 45 00 - Fax : 01 40 97 45 02
Mél. : dd092@jeunesse-sports.gouv.fr

Compagnie des Rêves Funambules publiée au Journal Officiel du 01/12/2007
N° SIRET : 502 647 001 00028 Code APE 8551Z
RIB : 15607 00017 60621560214 66



ANNEXE 3 : Attestation d'Assurance



Garanties accordées par l'assurance

FFEC/MAIF

saison 2010/2011 - n° de sociétaire : 1 874 014 M

La Fédération française des écoles de cirque a souscrit auprès de la MAIF un contrat d'assurance Raqvam (Risques autres que véhicules à moteur), afin de garantir, par le biais de la licence, l'ensemble des activités organisées tant par la Fédération que par les structures qui lui sont affiliées.

BÉNÉFICIAIRES DES GARANTIES

- la Fédération française des écoles de cirque,
- les fédérations régionales des écoles de cirque affiliées,
- les centres d'initiation,
- les centres de formation,
- les autres structures affiliées,
- les dirigeants,
- les officiels, membres du jury,
- les salariés,
- les bénévoles,
- les pratiquants titulaires de la licence fédérale en cours de validité.

ACTIVITÉS GARANTIES

Les garanties s'appliquent à l'occasion de tout événement de caractère accidentel survenant au cours des activités organisées par la fédération, ses fédérations régionales, ses centres d'initiation, ses ateliers découverte, ses écoles préparatoires et ses autres structures affiliées, ainsi que sur les trajets pour se rendre aux lieux de ces activités et en revenir.

Sont garantis :

- toutes les activités sportives liées à la pratique des arts du cirque (stages d'initiation et de démonstration compris),
- toutes les activités annexes préparatoires ou complémentaires aux arts du cirque,
- les réunions, les colloques et les stages liés aux activités des arts du cirque,
- les activités promotionnelles (fêtes, manifestations, spectacles...) organisées par la fédération et ses structures affiliées

Les garanties s'exercent dans le monde entier.

Contenu des garanties	Plafonds
RESPONSABILITÉ CIVILE La MAIF couvre les conséquences pécuniaires de : <ul style="list-style-type: none"> • La responsabilité civile que tout bénéficiaire des garanties peut encourir en raison des dommages causés à un tiers et résultant d'un événement de caractère accidentel (les assurés étant considérés comme tiers entre eux) : <ul style="list-style-type: none"> - dommages corporels : 30000000 € - dommages matériels et immatériels consécutifs 15000000 € La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus, à : 30000000 € - dommages immatériels non consécutifs 50000 € • La responsabilité civile atteintes à l'environnement 5000000 € (par année d'assurance) • La responsabilité civile intoxication alimentaire 5000000 € (par année d'assurance) • La responsabilité d'occupant liée à la location ou à l'occupation à titre gratuit des locaux utilisés, dans le cadre des activités garanties, de façon temporaire, exclusive et continue pour une durée inférieure à 8 jours 125000000 € • La responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux 310000 € 	
DÉFENSE Assistance de l'assuré poursuivi devant un tribunal à la suite d'un événement mettant en jeu la garantie responsabilité civile sans limitation de somme	
INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS (IDC)* Cette garantie, de type individuelle-accident, permet à toute personne ayant la qualité d'assuré de bénéficier des prestations suivantes en cas de dommages corporels d'origine accidentelle : <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation 700 € dans la limite de 3 semaines • Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux 1400 € <ul style="list-style-type: none"> - dont frais de lunettes 80 € - dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité 16 €/jour dans la limite de 310 € • Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident 16 €/jour dans la limite de 3100 € • Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à 9% 6100 € x taux - de 10 à 19% 7700 € x taux - de 20 à 34% 13000 € x taux - de 35 à 49% 16000 € x taux - de 50 à 100% - sans tierce personne 23000 € x taux - avec tierce personne 46000 € x taux • Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès : <ul style="list-style-type: none"> - capital de base 3100 € - augmenté de : - pour le conjoint survivant 3900 € - par enfant à charge 3100 € • Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines frais engagés dans la limite de 7700 € par victime 	
DOMMAGES AUX BIENS PERSONNELS DES PARTICIPANTS Les biens personnels des participants sont assurés contre tous les événements de caractère accidentel (y compris le vol) 600 €/personne (franchise 150 €)	
RECOURS - PROTECTION JURIDIQUE La garantie prévoit l'intervention amiable ou judiciaire en vue d'obtenir la réparation des dommages subis par l'assuré engageant la responsabilité d'un tiers autre que les bénéficiaires des garanties sans limitation de somme	
ASSISTANCE Tout licencié, ainsi que tout assuré participant aux activités organisées par la FFEC ou les structures qui lui sont affiliées, bénéficie d'une garantie d'assistance mise en œuvre par Inter mutuelles assistance GIE (Ima GIE). Sont notamment pris en charge : le rapatriement des blessés et malades graves, les frais médicaux et d'hospitalisation engagés sur place à concurrence de 80 000 € (pour les Tom et l'étranger) ou 4 000 € (pour la métropole et les Dom), le coût du transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation en France en cas de décès d'un bénéficiaire, les frais de déplacement pour assister aux obsèques en cas de décès d'un proche (conjoint ou concubin, ascendant, descendant, frère ou sœur).	

* Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base, intégré au prix de la licence, est de 0,89 euro. Conformément à la loi, l'adhérent a la possibilité de refuser de souscrire cette garantie.

Dispositions communes aux garanties	Conduite à tenir en cas d'accident
I - EXCLUSIONS Outre les exclusions spécifiques à chaque garantie qui figurent aux conditions générales, sont exclus : <ul style="list-style-type: none"> A - Les sinistres de toute nature : <ul style="list-style-type: none"> a) provenant de la guerre civile ou étrangère, b) résultant de tremblements de terre, éruptions volcaniques, raz-de-marée et autres cataclysmes, exception faite des événements entrant dans le champ d'application de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, c) dus aux effets directs ou indirects d'explosion, de dégagement de chaleur, d'irradiation provenant de la transmutation atomique, ainsi que les sinistres dus aux effets de radiations provoqués par l'accélération artificielle de particules. B - Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de toute personne bénéficiaire des garanties. C - Les accidents survenant pendant l'exercice d'activités sans rapport avec l'objet du présent contrat. D - Les amendes, assimilées ou non à des réparations civiles. E - Les dommages causés aux biens et aux animaux appartenant ou mis à disposition de la Fédération ou de ses structures affiliées. 	DÉCLARATION DE L'ÉVÉNEMENT Tous les accidents qui surviennent au cours d'une activité garantie doivent faire l'objet, par la structure concernée, d'une déclaration dans les cinq jours auprès de la délégation départementale MAIF dont elle dépend. La déclaration devra préciser : <ul style="list-style-type: none"> - les coordonnées de la FFEC et son numéro de sociétaire (Fédération française des écoles de cirque - 7 rue Taylor - 75010 Paris - Téléphone : 01 44 52 13 13 - Télécopie : 01 44 52 13 14 - Numéro de sociétaire : 1 874 014 M), - le cas échéant, le numéro de la licence du pratiquant. En outre, elle devra être complétée et correctement remplie : <ul style="list-style-type: none"> - causes et circonstances de l'accident, témoins éventuels... - certificat médical incorporé à la déclaration, complété par le praticien local, en cas d'accident corporel.
II - PRESCRIPTION Toutes les actions dérivant du présent contrat ne peuvent plus être exercées au-delà de deux ans à compter de l'événement qui leur donne naissance (Articles L 114-1 et L 114-2 du Code des assurances).	ASSISTANCE Pour intervenir, il est impératif qu'Inter mutuelles assistance GIE (Ima GIE) soit informé le plus tôt possible de la nature du problème. Ima GIE supporte le coût des interventions qu'il a décidées ; en revanche, il ne participe pas, après coup, au remboursement des frais que l'assuré a pu engager de sa propre initiative. En cas de besoin, vous pouvez téléphoner à Ima GIE, 24 heures/24, 7 jours/7, au 0 800 75 75 75 (appel gratuit depuis un poste fixe) si vous êtes en France, ou au 33 5 49 75 75 75 si vous êtes à l'étranger.
III - PRISE D'EFFET DES GARANTIES Les garanties sont acquises dès l'enregistrement de la licence. Pour une inscription au mois de septembre, la couverture d'assurance reste acquise jusqu'au 31 décembre de l'année suivante afin de permettre le renouvellement des licences.	Préparez votre appel, afin de fournir immédiatement le numéro de sociétaire de la FFEC (1 874 014 M), l'adresse et le numéro de téléphone où Ima GIE peut vous joindre. Précisez l'objet de votre appel : nom, prénom et date de naissance des personnes concernées, le cas échéant, nature des blessures ou de la maladie, adresse et numéro de téléphone de l'établissement hospitalier et du médecin traitant.

Affichage obligatoire

Association Loi 1901 exonérée de TVA selon l'article 261-7-1 du Code Général des Impôts
 Compagnie des Rêves Funambules publiée au Journal Officiel du 01/12/2007
 N° SIRET : 502 647 001 00028 Code APE 8551Z
 RIB : 15607 00017 60621560214 66



2011
Agrément pratique amateur

ATTESTATION

Je soussignée Annie GYSBERS, présidente de la Fédération Française des Ecoles de Cirque, atteste par la présente que l'Ecole de Cirque :
REVES FUNAMBULES (CIE DES)
est agréée « pratique amateur » auprès de nos services sous le n° 06307.

D'autre part, j'atteste par la présente que l'école de cirque **REVES FUNAMBULES (CIE DES)** est à jour de ses cotisations et licences pour l'année 2011.

Fait à Paris, le 01/02/2011

Pour faire valoir ce que de droit.

Annie GYSBERS, Présidente
p/o Alain TAILLARD, Directeur

F.F.E.C.
Fédération Française des Ecoles de Cirque

Téléphone : +33(0)1 44 52 13 13
Tél. : +33(0)1 44 52 13 13
accueil@fec.asso.fr - www.fec.asso.fr

Ministère de la Culture
Ministère de l'Éducation Nationale
Ministère de la Jeunesse
Ministère de l'Économie, du Développement Durable et de l'Énergie
Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Énergie et du Transport
Ministère de l'Intérieur
Ministère de la Santé, des Solidarités et des Égalités territoriales
Ministère de la Sécurité Publique
Ministère de la Défense

